



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



RECYCLAGE : UN SUCCÈS

Depuis maintenant près de quatre ans, la Ville a pris la décision de ramasser les matières recyclables à chaque semaine et non aux deux semaines comme c'était la pratique depuis les années 90.

Ce changement faisait à l'époque suite aux plaintes de citoyens après que la fréquence de la collecte des ordures soit passée aux deux semaines (en période hivernale). Le pari était alors simple. Une fréquence de ramassage moindre pour les ordures serait compensée par une augmentation de la fréquence de ramassage des matières recyclables, avec en bout de ligne un meilleur taux de récupération. Bonne nouvelle : non seulement l'expérience s'est avérée concluante dès le départ, mais le tout ne cesse de s'améliorer.

Saint-Augustin-de-Desmaures présente aujourd'hui un taux de récupération excellent; les Augustinois recyclent massivement. Et cette performance est bénéfique tant d'un point de vue financier qu'environnemental.

En effet, la collecte des matières recyclables par les villes est subventionnée par l'État en fonction de leur performance. Le coût de cette subvention est financé en majeure partie par les émetteurs d'emballages. Pour 2020, la performance des citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures en matière de recyclage se traduira par une subvention de près de 300 000 \$, ce qui compense plus que largement les coûts associés à une collecte plus fréquente.

En ce qui a trait à l'environnement, la pollution associée à l'augmentation du nombre de passages de camions, notamment en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre (GES), est quant à elle compensée par le volume moindre de résidus acheminés à l'incinérateur. En effet, une quantité moindre de déchets brûlés signifie autant de GES non relâchés dans l'atmosphère. Par ailleurs, une part importante des matières recyclées sert à fabriquer de nouveaux biens, ce qui nécessite donc moins d'énergie et moins d'extraction de ressources naturelles vierges. Encore là, il y a un gain net eu égard aux émissions de GES.

En conclusion, la recette actuelle quant à la collecte sélective fonctionne bien tant pour les ordures que pour les matières recyclables et notre « performance collective » (!) est une belle réussite tant financière qu'environnementale.

COVID-19

L'automne est bien installé et l'hiver arrive à grands pas. Le changement d'heure de fin octobre et la durée du jour qui ira en diminuant jusqu'à la fin de l'année, jumelés aux mesures sanitaires qui restreignent les contacts et les possibilités d'activités risquent d'affecter le moral de plusieurs.

Il importe malgré tout de demeurer positif et garder en tête que tout cela va finir par passer. Dès la fin décembre, la durée du jour commence à rallonger... Quant à ce satané virus, il faut garder confiance en la science. Un vaccin viendra, plus tôt que tard, souhaitons-le.

Dans l'intervalle, je vous invite à penser aux autres. Faute de côtoyer les gens en personne, essayons de garder contact via les multiples moyens technologiques qui s'offrent à nous. Et d'égayer notre environnement autant que faire se peut. À cet égard, à l'instar de nos voisines Québec et Lévis, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procèdera à l'installation de ses décorations du Temps des Fêtes plus tôt cette année, soit dès novembre. Je vous invite à faire de même si le cœur vous en dit et à mettre de la lumière et de la couleur autour de vous.

Je termine en réitérant les consignes sanitaires de base. Se laver fréquemment les mains, porter le masque là où prescrit, limiter les déplacements (dans la mesure où vous n'êtes pas confiné évidemment, auquel cas aucun déplacement n'est acceptable) et respecter les mesures de distanciation physique. Prenez soin de vous et des autres. C'est essentiel.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les 3 et 17 novembre.
Le public peut y participer via la page Facebook VSADofficiel, car elle est webdiffusée en direct.

L'hôtel de ville est accessible sur rendez-vous. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence en travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE

Prenez note que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tiendra une vente à l'enchère publique le 30 novembre 2020 sur les immeubles inscrits pour défaut de paiement de taxes. Cette vente aura lieu à 10 h à l'hôtel de ville. Vous trouverez la liste des immeubles inscrits sur notre site Internet au vsad.ca/avis.

Contactez-nous la veille de la vente pour prendre rendez-vous et aussi afin de confirmer que la vente a lieu, par courriel à tresorerie@vsad.ca ou au 418 878-4662 p. 5315.

Il est possible que cette vente soit reportée afin de se conformer aux directives de la Santé publique concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19. Suivez les avis sur notre site Internet au vsad.ca/avis, sur Facebook ou par les alertes citoyennes.

DÉNEIGEMENT

Encore cette année, l'hiver frappe à nos portes relativement tôt. La Ville, via son Service des travaux publics, est prête à y faire face et ne ménagera aucun effort pour faire en sorte que le service soit efficace. Voici quelques données concernant le déneigement à Saint-Augustin-de-Desmaures.

TERRITOIRE ET STATISTIQUES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (territoire de 85,8 km²) est responsable du déneigement de près de 175 km de chaussée.

Le Service des travaux public de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures veille aussi au déneigement de plus de 750 bornes-fontaines, 22 kilomètres de trottoir et 3 kilomètres de passerelles, sans compter l'entretien de nombreux sentiers pédestres.

ÉQUIPEMENTS

- 3 camions « 6 roues » avec grattes
- 4 camions « 10 roues » avec grattes
- 2 camions « 12 roues » avec grattes
- 1 camion semi-remorque avec grattes
- 5 chargeuses frontales avec grattes ou souffleur
- 1 tracteur avec souffleur - 3 « machines à trottoir » (3 avec grattes, 2 avec souffleur)
- 2 niveleuses - 1 rétrocaveuse (« pépîne ») pour le déneigement des bornes-fontaines

Plusieurs camions sont équipés de bennes pour épandre les mélanges d'abrasifs et de fondants. Les autres sont munis de bennes standards pour transporter la neige soufflée. En plus du souffleur installé sur le tracteur, 5 autres souffleurs peuvent être installés sur les chargeuses.

Il y a quatre façons de s'informer pour les opérations déneigement : les alertes citoyennes, la ligne téléphonique Info-Neige, le site Internet de la Ville ainsi que les panneaux lumineux.

4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes citoyennes sur le site Web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. La méthode la plus efficace !
2. Téléphonnez à la ligne info-neige au numéro 418 878-6344
3. Consultez le vsad.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



BORNES-FONTAINE

Pour votre sécurité, assurez-vous de ne pas souffler ou pousser la neige sur une borne-fontaine ou dans l'espace dégagé lui donnant accès.



BOÎTES AUX LETTRES

Afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement, les boîtes aux lettres en bordure d'une route rurale doivent être solidement installées sur un poteau, à la limite de l'emprise de la rue. De la même manière, nous vous suggérons fortement de ne pas placer de boîtes aux lettres décoratives, car celles-ci sont très vulnérables aux bris.



PARCS DES HAUTS-FONDS

La restauration des trottoirs et passerelles en bois du parc des Hauts-fonds est complétée, le tout en respectant l'échéancier et les prévisions budgétaires.

Des travaux similaires avaient également été effectués l'automne passé au parc Riverain. Ces deux parcs sont très populaires auprès des randonneurs.

Nous aimerions remercier les citoyens pour leur collaboration lors de ces travaux.



CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST (CCMSE)

Les travaux progressent selon la planification. Au moment d'écrire ces lignes, le montage des murs extérieurs est en cours. L'installation des panneaux isolants et la finition de la toiture assureront une protection pour l'hiver.



Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Afin de bien servir les citoyens, la Ville a besoin de personnel dédié et qualifié.

Préposé à l'aréna, temporaire, possibilité 1 an / 2^e affichage
Opérateur journalier, saison hivernale
Agent culturel et communautaire, remplacement 1 an
Technicien en administration, permanent
Marcheur-signaleur, saison hivernale
Technicien inspecteur, temporaire, durée indéterminée

Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

www.VSAD.ca



CALENDRIER ANNUEL : CONCOURS PHOTO

Il y a quelques semaines, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lançait la 4^e édition de son populaire concours de photographies, afin d'illustrer le calendrier municipal 2021. Encore une fois, ce fut un succès ; notamment, près d'une centaine de photos ont pu être soumises au vote du public. Le choix des photos retenues a été effectué par le public via notre page Facebook. Près de 2 750 votes ont été enregistrés pendant 14 jours. Les 12 photos ayant remporté la faveur du public se retrouveront dans ce calendrier, très populaire auprès des citoyens.

Tel que mentionné dans les règlements du concours, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de choisir la couverture. Cette année, une nouveauté, la page couverture peut être illustrée par plus d'une photographie.

Encore une fois, félicitations à tous les talentueux photographes augustinois ayant contribué à illustrer le calendrier 2021. Par vos magnifiques clichés, vous faites découvrir et rayonner le territoire majestueux de Saint-Augustin-de-Desmaures. Nous remercions tous les participants et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine. Merci aux personnes qui ont voté. Le calendrier sera distribué gratuitement dans vos foyers bientôt.

VOICI LES GAGNANTS, LEURS PHOTOS ILLUSTRERONT LE CALENDRIER :

ÉTÉ

Judith Trudel
Jean Labbé
Manon Dancause

AUTOMNE

Manon Dancause
Johanne Lepage
Rémi Ouellet

PRINTEMPS

Élodie Charron
Judith Trudel
Manon Dancause

HIVER

Chantal Fortin
Stéphanie Gauthier
Jean Labbé

PHOTOS AYANT REMPORTÉ PLUSIEURS VOTES VOUS POURREZ LES RETROUVER DANS LE CALENDRIER 2021



Jean Labbé - ÉTÉ



Élodie Charron - PRINTEMPS



Johanne Lepage - AUTOMNE



Stéphanie Gauthier - HIVER

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Ordures Recyclage

Les ordures sont ramassées toutes les 2 semaines depuis le 5 octobre. La collecte de branches se fait dans la collecte d'ordures régulières en ballots ou dans des sacs noirs.

Recyclage

Collecte toutes les semaines, toute l'année.

Résidus verts

Du 5 octobre au 12 novembre.

Sacs orange, transparent ou en papier obligatoire pour les distinguer des ordures lors de la collecte et au site de compostage.

Les sacs de feuilles doivent être déposés dans votre entrée sinon ils nuisent au balayage et aux différents travaux faits dans la rue.

Écocentres

HORAIRE D'ÉTÉ JUSQU'AU 15 NOVEMBRE

Lundi / Mardi 12 h à 17 h
Mercredi 12 h à 21 h
Jeudi / Vendredi 9 h à 21 h
Samedi / Dimanche 8 h à 17 h

HORAIRE D'HIVER À COMPTER DU 16 NOVEMBRE

Lundi / Mardi Fermé
Mercredi 12 h à 17 h
Jeudi / Vendredi 12 h à 20 h
Samedi / Dimanche 9 h à 17 h

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'Écocentre

JOUR DU SOUVENIR

Le 11 novembre de chaque année, les Canadiens et les Canadiennes observent un moment de silence en hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi le Canada et qui continuent de le faire en temps de guerre, de conflit et de paix.

Le COQUELICOT est le symbole du jour du Souvenir



SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souligne l'importance d'être actif culturellement et sportivement.

Nous invitons les citoyens à adapter leur pratique d'activités culturelles, sportives et récréatives en fonction du palier d'alerte régional en vigueur.

Nous adaptons nos activités en fonction des paliers d'alertes, tout en respectant les consignes, selon le guide qui est exposé dans le tableau suivant. Pour être à jour en temps réel sur l'évolution de la situation et de nos activités, abonnez-vous à la page Facebook **Les Augustinois actifs** et consultez le vsad.ca.

		PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3	PALIER 4
PALIER D'ALERTE RÉGIONAL EN VIGUEUR		Maximum de 50 personnes par plateau, incluant les participants et le personnel d'encadrement	Maximum de 25 personnes par plateau, incluant les participants et le personnel d'encadrement ¹	Maximum de 25 personnes par plateau, incluant les participants et le personnel d'encadrement ¹	Aucune activité organisée n'est permise pour toutes les activités physique, sportives ou de loisir (à l'exception de la pratique libre) ¹
COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL	Activités libres – Aquatique <i>Bains libres</i>	<ul style="list-style-type: none"> Résidents et non-résidents acceptés Vestiaires ouverts Gradins ouverts : 1 accompagnateur par participant (selon la capacité maximale établie) Réservation en ligne ou sur place <ul style="list-style-type: none"> - Bassin récréatif : 25 pers. max. - Bassin sportif : 50 pers. max. Maintien de la programmation aquatique SODEM (selon la capacité maximale établie) 	<ul style="list-style-type: none"> Résidents seulement Vestiaires ouverts Gradins ouverts : 1 accompagnateur par participant (selon la capacité maximale établie) Réservation en ligne obligatoire <ul style="list-style-type: none"> - Bassin récréatif : 18 pers. max. - Bassin sportif : 23 pers. max. Maintien de la programmation aquatique SODEM (selon la capacité maximale établie) 	<ul style="list-style-type: none"> Résidents seulement Vestiaires ouverts Gradins fermés Réservation en ligne obligatoire <ul style="list-style-type: none"> - Bassin récréatif : 18 pers. max. - Bassin sportif : 23 pers. max. Suspension de la programmation aquatique SODEM (ou maintien selon les mesures annoncées) 	
	Activités libres – Glaces <i>Hockey libre</i> <i>Patinage libre</i> <i>Patinage artistique libre</i>	<ul style="list-style-type: none"> Résidents et non-résidents acceptés Vestiaires ouverts Gradins ouverts : 1 accompagnateur par participant (selon la capacité maximale établie) Réservation en ligne ou sur place <ul style="list-style-type: none"> - Hockey libre : 30 pers. max. - Patinage libre : 30 pers. max. - Patinage artistique libre : 18 pers. max. 	<ul style="list-style-type: none"> Résidents seulement Vestiaires ouverts Gradins ouverts : 1 accompagnateur par participant (selon la capacité maximale établie) Réservation en ligne obligatoire <ul style="list-style-type: none"> - Hockey libre : 22 pers. max. - Patinage libre : 22 pers. max. - Patinage artistique libre : 18 pers. max. 	<ul style="list-style-type: none"> Résidents seulement Vestiaires fermés Gradins fermés Réservation en ligne obligatoire <ul style="list-style-type: none"> - Hockey libre : 22 pers. max. - Patinage libre : 22 pers. max. - Patinage artistique libre : 18 pers. max. 	
BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS	Activités régulières	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la vente de livres Maintien du service de photocopies Maintien de la programmation culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Espaces de travail et ordinateurs en accès public fermés Consultation des documents sur place interdite Maintien de la vente de livres Maintien du service de photocopies Maintien de la programmation culturelle en virtuel et en présentiel (selon la capacité maximale établie) 	<ul style="list-style-type: none"> Circulation intérieure interdite Réservation des documents par Internet ou par téléphone Prêt sans contact Arrêt de la vente de livres Maintien de la programmation culturelle en virtuel 	
CENTRES RÉCRÉATIFS	Activités régulières <i>Delphis-Marois</i> <i>CSR les Bocages</i>	<ul style="list-style-type: none"> Centres récréatifs ouverts Maintien des activités des organismes et de la programmation de loisirs KÉNO (selon la capacité maximale établie) Locations de salles permises Terrains sportifs extérieurs ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> Centres récréatifs ouverts Maintien des activités des organismes et de la programmation de loisirs KÉNO (selon la capacité maximale établie) Locations de salles permises aux organismes seulement Terrains sportifs extérieurs ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> Centres récréatifs fermés Suspension des activités des organismes et de la programmation de loisirs KÉNO (ou maintien selon les mesures annoncées) Aucune location de salle Terrains sportifs extérieurs ouverts 	

¹ Napperon à jour des paliers d'alerte (MEES) 5 octobre 2020.

* Le port du masque de procédure ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps à l'intérieur des installations, incluant les vestiaires.

** Les activités libres doivent se faire individuellement ou en bulle familiale en respectant la distance physique avec les autres usagers.

*** Le palier 4 (zone rouge) est établi selon les mesures gouvernementales, qui pour le moment, est prolongé jusqu'au 23 novembre 2020.